



Championnat Régional Ile de France



De Judo Sport Adapté

Le 11 MARS 2017 à VERSAILLES.

Ce championnat est ouvert à tous les athlètes licenciés à la **FFSA**.





Co-organisé : par le CDSA 78, La ligue IDF SA, le club BSL judo de Bréval et JKC de Versailles. Nous avons sollicité une assistance technique à la Comité des Yvelines de judo pour avoir un encadrement technique officiel (arbitres, commissaires sportif...).

Avec le soutien de :

La ville de VERSAILLES, le Conseil Général des Yvelines, INTERMARCHE, association BSL, DDCS, Crédit Agricole...

Contacts :

Le Président BSL et trésorier du CDSA 78 : Louis-Philippe MENANT

TEL : 06 22 44 69 88 TEL : 01 34 78 39 88 menant.louisphilippe@bbox.fr

Le responsable sportif : Olivier GUTIERREZ et François Lamora

TEL : 06 48 83 78 02 06 07 87 55 75

*L'activité judo est pour eux un support, une modalité, afin de favoriser **la santé globale, la participation, l'intégration sociale et la joie de vivre.***

En effet, la pratique du judo apporte :

Les bienfaits physiques :

La pratique du judo permet de développer leur mobilité ce qui les aide à devenir plus autonomes dans leur quotidien, une amélioration de la coordination des mouvements, de la gestuelle.

Prévention de l'obésité par la pratique régulière d'une activité physique.

Les bienfaits psychologiques et sociaux :

Par le biais du jeu, le judo est un excellent moyen pour les inciter à interagir avec d'autres personnes et à développer leur capacité d'échange. Il favorise l'acquisition d'une meilleure estime de soi, à travers une activité physique adaptée, renforçant le plaisir de faire et de réussir. Le judo leur apprend à respecter l'autorité et les autres, à écouter les consignes et à demander de l'aide.

Le judo peut permettre, la construction d'un projet individuel ou collectif dans lequel s'inscrit la pratique régulière de cette activité.





SAMEDI 11 Mars 2017



CHAMPIONNAT REGIONAL DE JUDO SPORT ADAPTE



VERSAILLES



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Yvelines
Conseil général

PROGRAMME PREVISIONNEL

SAMEDI 11 MARS 2017

13H00 Pesée de **TOUS LES JUDOKAS D1 – D2 – D3 masculins et féminins**

13H30 Echauffement des D3 (M & F)

14H00 Début des combats **D3 (M & F)**

15H00 Echauffement des D2 et D1 (M & F)

15H30 Début des combats **D1 et D2 (M & F)**

17h30 Remise des dernières récompenses

18H00 Pot de l'amitié

Cf. Annexe – Divisions judo adapté

CATEGORIES DE POIDS ET D'ÂGES

Masculins

Cadets -46, -50, -55, -60, -66, -73, -81, -90, +90kg

Juniors -55, -60, -66, -73, -81, -90, -100, +100kg

Seniors -60, -66, -73, -81, -90, -100, +100 kg

Féminines

Cadettes -44, -48, -52, -57, -63, -70, +70kg

Juniors -48, -52, -57, -63, -70, -78, +78kg

Seniors -48, -52, -57, -63, -70, -78, +78kg

Année 2016/2017 :

Minimes nés en **03/04**

Cadets nés en **00/01/02**

Juniors nés en **97/98/99**

Seniors nés en **96 et avant**

L'organisation se donne le droit d'ouvrir des catégories supplémentaires et/ou de regrouper des catégories de poids en fonction des inscriptions

Lieu de compétition :

Gymnase de Montbauron
17 rue Jacques Boyceau
78000 Versailles

Médailles individuelles remises au fur et à mesure de la compétition



Annexe – Divisions Judo Adapté (cf. règlement JUDO FFSA 2009-2017)

DIVISION D3 COMBAT

a. Classification

Ebauche de la notion d'opposition.

Début de la compréhension de la règle du jeu "judo" :

"Pour gagner, je dois attaquer et faire tomber mon partenaire et (ou) le tenir au sol"

Connaissance du statut de "tori" uniquement. (attaquant)

Attaques directes (souvent en déséquilibre de la part de "tori")

Réalisation d'ébauches techniques primaires en déplacement.

Au sol, nous pouvons observer des passages successifs de "tori-uke".

Connaissance des règles simples d'arbitrage.

b. Epreuves

Ceintures noires exclues

Compétition en poules ou en tableaux

Shime-waza et kantetsu-waza interdits. (étranglements et clefs interdits)

Sutemi et Makikomi interdits.

Attaque directe aux jambes interdite.

Saisie autour du cou interdite si le revers n'est pas tenu.

Saisie en dessous de la ceinture strictement interdite en attaque et en défense.

c. Notation

Arbitrage de type FFJDA "Shiai sans notation de pénalité"

Pour cette division, le médecin peut intervenir sur invitation de l'arbitre ou de sa propre initiative. Si le combattant doit sortir du tatami pour se faire soigner, Le temps d'intervention ne pourra pas dépasser 2 fois le temps d'un combat. Il sera déclaré perdant pour ce combat mais pourra poursuivre la compétition si ce délai est dépassé.

DIVISION D2 COMBAT

a. Classification

Compréhension de la notion d'opposition.

Connaissance de la règle du "jeu" judo :

"Pour gagner, je dois attaquer pour faire tomber mon partenaire ou le contrôler au sol et ne pas me laisser faire"

Connaissance des statuts de "tori-uke" avec passage de l'un à l'autre.

Réalisation de gestes techniques en déplacement.

Attaques directes fortes de "tori".

Défense "active" de la part de "uke".

Réalisation des liaisons "debout-sol".

Connaissance des règles d'arbitrage simples.

b. Epreuves

Compétitions en poules ou en tableaux.

Ceintures noires exclues

Shime-waza et Kantetsu-Waza interdits. (étranglements et clefs interdits)

Sutemis autorisés. (techniques de sacrifice)

c. Notation

Arbitrage de type FFJDA "Shiaï sans notation de pénalité", **sauf si récidive intentionnelle**.

Pour cette division, le médecin peut intervenir sur invitation de l'arbitre ou de son propre initiative.

Si le combattant doit sortir du tatami pour se faire soigner, Le temps d'intervention ne pourra dépasser 2 fois le temps d'un combat. Il sera déclaré perdant pour ce combat mais pourra poursuivre la compétition si ce délai est dépassé.

DIVISION D1 COMBAT

a. Classification

Début de stratégie de combat proche du Judo traditionnel FFJDA.

Judoka ceinture noire accepté comme combattant, sur présentation de son livret FFJDA, pour authentification du grade.

b. Epreuves

Compétitions en poules ou en tableaux

Shime-waza et sutemis autorisés. (étranglements et techniques de sacrifices)

Kantetsu-waza interdits. (clés)

c. Notation

Arbitrage de type FFJDA "Shiaï avec pénalité directe".

Pour cette division, le médecin peut intervenir sur invitation de l'arbitre ou à son initiative si le combattant doit sortir du tatami pour se faire soigner, le temps d'intervention ne pourra dépasser 2 fois le temps d'un combat. Il sera déclaré perdant pour ce combat mais pourra poursuivre la compétition. Si ce délai est dépassé



FICHE D'AUTORISATION

- ☞ Autorise le responsable du Championnat de judo CDSA78 à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux (y compris l'anesthésie générale), qui s'avèreraient nécessaires.
- ☞ Dégage de toute responsabilité les organisateurs en ce qui concerne l'argent ou objets de valeur (bijoux, téléphones, appareils photos...) que le participant aurait en sa possession pendant la durée de cette rencontre et donne l'autorisation du droit à l'image au organisateur

Date et signature : Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

NOM et PRÉNOM DU PARTICIPANT :

MEMBRE DE L'ASSOCIATION (1) :

N° d'AFFILIATION :

Je soussigné (2) : (Parents – Tuteur légal – Responsable de l'association)

M. / Mme.....

Autorise.....

À participer à toutes les activités sportives proposées durant cette rencontre.

(1) Inscrire le nom de l'Association Sportive

(2) Cette partie de la fiche ne doit être remplie que dans le cas où le participant est mineur ou sous tutelle.

Dans le cas où le participant est majeur responsable, il doit signer lui-même cette fiche sans omettre d'indiquer son nom et celui de l'Association qu'il représente



FICHE MEDICALE concernant le sportif

IMPORTANT : A mettre sous pli cacheté et à conserver sur vous lors du championnat, et à n'utiliser qu'en cas d'urgence par le médecin ou les services de secours.

NB : ces renseignements peuvent être nécessaires au médecin en cas d'urgence !

Nom et prénom de l'athlète :

Date de naissance : / / Sexe : Masculin Féminin

Association sportive :

Adresse :

..

Informations médicales

1. Poids :

2. Type de handicap : Nom du médecin traitant :

Adresse :

N° tél. :

Déficience physique type

Déficience Intellectuelle (QI) : <35 35<QI<55

55<QI<75 >75

Maladie génétique ou chromosomique type

Troubles délirant type

Schizophrénie ou trouble schizotypique type

Trouble de l'humeur, trouble affectif bipolaire type

Troubles du comportement, accès d'agitations

Anxiété, émotivité, troubles obsessionnels type

Syndrome dépressif type

Trouble de l'alimentation type

Trouble du sommeil type

Trouble de la personnalité type

Autisme ou syndrome autistique type

Trouble hyperkinétique, trouble de conduite, tics

Autre trouble mental type

Déficit sensoriel :

Visuel : type Auditif : type

port de lunettes de lentilles Appareillages oui non

3. Antécédents médicaux :

Epilepsie type de crise

Maladies cardio-vasculaires type

- Asthme – autres affections respiratoires type
- HTA variation de tension habituelle :
- Trouble de la coagulation type
- Maladie neurologique type
- Maladie rénale type
- Allergies type
- Affections dermatologiques, type
- Hernies type
- Prothèse dentaire type
- Problème orthopédique type

4. Antécédents chirurgicaux :

Type :

5. Antécédents traumatiques sportifs :

Type :

7. Médication en cours :

Nom des médicaments Posologie Heures Date de prescription

8. Allergies médicamenteuse connues :

.....

Autre type d'allergie :

9. Vaccination Tétanos :

date du dernier rappel

10. Régime particulier :

Diabète : oui non

Autre type :

L'organisation d'une manifestation de cette ampleur nécessite des soutiens financiers, logistiques et de la main d'œuvre.

Pour la logistique et matériel :

Nous avons la Municipalité de VERSAILLES et le club JKC qui participe à la mise en place de ce tournoi, au CDSA des Yvelines et BSL JUDO.

Pour leur soutien financier :

CNDS

Conseil Général

La caisse Locale du Crédit Agricole de Versailles

Merci à nos bénévoles qui répondent toujours présents pour cette événement



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Yvelines
Conseil général



VERSAILLES

